

Séance du jeudi 09 janvier 2025

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire : Régis VAULLERIN

Ordre du jour :

- Avenant désamiantage
- Subvention prévention routière
- Tarifs communaux
- Point projet « Ages et Vies »
- Aide pour Mayotte
- Questions diverses

- **Présents** : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT, Olivier de BRIE, Claudine CHEMIERE, Marie CALURAUD, Régis VAULLERIN, Angélique HUET, Dominique PERRAGUIN, Denis PEAUDECERF, Françoise JACQUET, Jean-Baptiste QUINDROIT, Régis MENNESSIER,
- **Absent excusé** : Sébastien CHABOT
- **Absents avec pouvoirs** : Germaine de BENGY pouvoir à Claudine CHEMIERE
Chrystèle GOND pouvoir à Marie CALURAUD
Pascal RENARD pouvoir à Ludovic MAHÉ
Anita GUINARD-AKRETCH pouvoir à Régis VAULLERIN

La séance est ouverte à 19 h par le Maire.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'il peut y avoir conflit d'intérêts quant aux sujets abordés

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 05 décembre 2024

Monsieur le Maire demande si des membres du Conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte-rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

➤ **Avenant désamiantage**

Monsieur le Maire explique que lors d'une réunion de chantier il a été signalé que des matériaux avec amiante ont été oubliés par le diagnostiqueur pour le retrait et le traitement. Il est donc nécessaire de les intégrer au marché sur le lot n°1 VRD

La société SAS DIAS João et Fils a transmis un avenant d'un montant de 1 908,50 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer cet avenant n° 1 sur le Lot n°1VRD

➤ **Subvention « Prévention routière »**

Monsieur le Maire énonce que la « Prévention routière » sollicite l'obtention d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité,

- Vote la subvention pour un montant de 35,00 €

➤ **Tarifs communaux**

Monsieur le Maire a présenté les tarifs à réviser pour l'année 2025 en communiquant les chiffres des 2 dernières années au niveau du cimetière (concession, colombarium et caverne), des locations de salles, du chauffage des salles.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal adopte à l'unanimité, les tarifs au 1^{er} février 2025.
Les cautions : 200,00 euros pour valider la réservation des salles, ainsi que 500,00 euros pour le ménage.

Tarifs location Salle des fêtes

	Personnes extérieures	Habitants de la Commune
Soirée dansante	440,00 €	235,00 €
Banquet, mariage (1 jour)	440,00 €	235,00 €
Banquet, mariage (2 jours)	545,00 €	285,00 €
Réunion à but non lucratif	420,00 €	220,00 €
Réunion de travail	155,00 €	110,00 €
Vin d'honneur	205,00 €	115,00 €
Expo	205,00 €	115,00 €

Du 1^{er} octobre au 31 mars, un forfait chauffage de **60,00 €** par jour sera facturé (soirée dansante, banquet, mariage).

Tarifs location Salle des sports

Personnes extérieures : **220,00 €**

Habitants de la commune : **125,00 €**

Du 1^{er} octobre au 31 mars, un forfait chauffage de **30,00 €** par jour sera facturé

Tarifs cimetière

Concessions : 30 ans : 165,00 €

50 ans : 330,00 €

Cavernes : 30 ans : 550,00 €

50 ans : 680,00 €

Colombarium : 30 ans : 980,00 €

50 ans : 1 320,00 €

Frais d'ouverture d'alvéoles : 90,00 €

Stère de bois

Monsieur le Maire expose que depuis de nombreuses années le prix de 8,50 €/stère est resté inchangé, il est proposé 10,00 €/stère de bois, de taillis, de chemins peu encombrés.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité,

- Vote le tarif de 10,00 €/stère de bois au 1^{er} février 2025

➤ Point projet « Ages et Vies »

Suite à une décision au plan national, le projet est abandonné par le promoteur. Cette décision impacte environ 150 autres projets.

➤ **Aide pour Mayotte**

Monsieur le Maire rappelle que suite aux évènements survenus sur Mayotte l'association des « Maires du Cher » a envoyé un communiqué de presse d'appel à la solidarité nationale. L'AMF met en place un dispositif de soutien avec la Protection civile, IBAN joint.
Monsieur le Maire en fait la lecture, il est proposé la somme de 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote avec 13 voix pour et 5 abstentions pour une aide d'un montant de 500,00 €.

➤ **Questions diverses**

Point avancement cantine garderie

Avancement normal avec quelques surprises au niveau de la charpente attaquée par des nuisibles, ce qui implique un traitement de la charpente.

Point sur le Téléthon

La somme de 3 441 € a été récoltée, le chèque sera remis au représentant de l'AFM téléthon le 1^{er} février.

Projet photovoltaïque

Le permis a été déposé en Mairie le 24/12/2024

Le prochain Conseil municipal est fixé au **jeudi 06 février**

La séance est levée à 21h

Le Secrétaire

Régis VAULLERIN

Le Maire,

Gilles BENOIT



Les Membres